



PROCES-VERBAL

Du Conseil Municipal du 10 décembre 2025

Le conseil est convoqué le mercredi 10 décembre 2025 à 20h, à la mairie.

Présents : MMES BERTHONNEAU, REBECHAUD, DANIEL, MORISSET, BUROT, BERNARD, GAUTHIER, MM. BRUNET, BICHON, LAVAUD, PROUX,

ABSENTS EXCUSES : MME RIVIERE, M FOUILLET

ABSENTS AVEC PROCURATION : MME BARRE A MME REBECHAUD, M NADAUD A M BRUNET

- Au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs des membres de l'assemblée délibérante pour remplir les fonctions de secrétaires et ce, conformément aux dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. M PROUX Pascal est nommé secrétaire de séance.
- Après avoir fait l'appel nominal des membres du Conseil, le Maire s'assure que la majorité des membres en exercice est présente (hors procurations), conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents après qu'il soit fait mention d'une modification sur le tarif de location du pâtis. Le tarif est journalier. Une délibération modificative sera faite.
- Acte du Maire pris par délégation du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de la délibération du 27 mai 2020

- Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.
- En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :
 - ↳ 2025-12-03 : Décision de demander des subventions « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) » pour financer des projets en 2026

Ordre du jour :

- ◆ 2025-12-01 : Anticipation budgétaire – Budget 2026
- ◆ 2025-12-02 : Décision de demander des subventions « Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) » pour financer des projets en 2026
- ◆ 2025-12-03 : Décision de demander des subventions « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) » pour financer des projets en 2026

2025-12-01 : Anticipation budgétaire – Budget 2026

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, concernant l'annualité budgétaire ;
Considérant que si le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'assemblée délibérante engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De voter une anticipation budgétaire pour les investissements du budget primitif 2026 de la manière suivante :

OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

| Chapitre | Article | Objet | Montant (TTC) |
|-----------------|----------------|------------------------------------|----------------------|
| 21 | 212 | Aménagement parcelle AH133 | 30000 € |
| 21 | 2188 | Tables de pique-nique | 9500 € |
| 21 | 2131 | Volets mairie | 8000 € |
| 21 | 21538 | Eclairage de l'impasse des Bleuets | 3000 € |
| 21 | 2183 | Ordinateurs mairie | 3000 € |
| 21 | 2188 | Téléphonie | 3000 € |
| 21 | 2183 | Tablettes (bibliothèque et TAP) | 1000 € |
| 21 | 2183 | Tablette cantine (traçabilité) | 200 € |
| Total | | | 57700 € |

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter l'anticipation budgétaire présentée ci-dessus.

2025-12-02 : Décision de demander des subventions « Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) » pour financer des projets en 2026

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 27 mai 2020 et en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal lui a donné, pour la durée de son mandat, délégation pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions.

Monsieur le Maire informe donc qu'il va demander l'attribution de subventions pour l'année 2026 pour financer les projets suivants :

- Aménagement du Pâtis et plus particulièrement de la parcelle AH133 achetée à Monsieur et Madame Moulon en 2024 (DSIL),
- Réfection des toitures du groupe scolaire Maurice Martinon (préau) et de la bibliothèque municipale (DETR).

Monsieur le Maire présente le plan de financement du projet Aménagement du Pâtis :

| Dépenses | | Recettes | | |
|-------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|----------|
| Libellé | Montants | Libellé | Montants | % |
| Défrichage | 15930,00 € HT | ETAT - DSIL 2026 | 9375,55 € | 40 % |
| Déblai, nivelage, aménagement | 7501,38 € HT | Autofinancement | 14058,83 € | 60 % |
| | 23431,38 € HT | | 23431,38 € | 100 % |

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à déposer toute demande de subvention de toute nature pour financer les projets cités en amont.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer toute demande de subvention de toute nature pour financer les projets cités en amont.

2025-12-03 : Décision de demander des subventions « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) » pour financer des projets en 2026

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 27 mai 2020 et en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal lui a donné, pour la durée de son mandat, délégation pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions.

Monsieur le Maire informe donc qu'il va demander l'attribution de subventions pour l'année 2026 pour financer les projets suivants :

- Aménagement du Pâtis et plus particulièrement de la parcelle AH133 achetée à Monsieur et Madame Moulon en 2024 (DSIL),
- Réfection des toitures du groupe scolaire Maurice Martinon (préau) et de la bibliothèque municipale (DETR).

Le plan de financement du projet de réfection des toitures du préau du groupe scolaire et de la bibliothèque municipale a été présenté au conseil municipal du mois de novembre, mais un nouveau devis a été intégré au projet. Monsieur le Maire présente le nouveau plan de financement du projet :

| Dépenses | | Recettes | | |
|---|----------------|------------------|-------------|-------|
| Libellé | Montants | Libellé | Montants | % |
| Travaux préau du groupe scolaire Maurice Martinon | 31 584,51 € HT | ETAT - DETR 2026 | 21 585,59 € | 40 % |
| Travaux bibliothèque municipale | 22 379,46 € HT | Autofinancement | 32 378,38 € | 60 % |
| | 53 963,97 € HT | | 53 963,97 € | 100 % |

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à déposer toute demande de subvention de toute nature pour financer les projets cités en amont.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer toute demande de subvention de toute nature pour financer les projets cités en amont.

Agenda

- Repas des agents : le vendredi 9 janvier 2026 à 19h00,
- Vœux du maire : le vendredi 16 janvier 2026 à 18h30,
- Conseil communautaire : Le conseil communautaire se tiendra le 20 janvier 2026 à la salle Alcide d'Orbigny de Sainte Verge. Les élus sont conviés à participer à l'installation des tables et au repas, à partir de 19h00,
- Dates des prochaines réunions du conseil municipal :
 - Mercredi 14 janvier 2026 à 20h00,
 - Mercredi 11 février 2026 à 20h00,
 - Mercredi 11 mars 2026 à 20h00,
- Assemblée générale du comité des fêtes : 23 janvier 2026 à 19h00,
- Assemblée générale du comité de jumelage : 30 janvier 2026 à 19h00,
- Elections municipales les 15 et 22 mars 2026 : les membres du conseil municipal seront sollicités pour tenir le bureau de vote.

Questions diverses

Monsieur le maire sollicite l'avis de l'assemblée sur des demandes de réservation de la salle Alcide d'Orbigny de la part d'associations ou d'entreprise :

- La société APSYS souhaite réserver la salle Alcide d'Orbigny pour un événement professionnel. Elle demande qu'un geste soit fait à son attention (réduction du tarif). Le conseil municipal ne souhaite pas déroger au tarif voté en octobre 2025 pour l'année 2026.
- L'association « Souvenir Français » : demande de gratuité de la salle Alcide d'Orbigny, le 24 octobre 2026, pour organiser le congrès de l'ensemble des sections des Deux-Sèvres, et prise en charge du vin d'honneur par la collectivité (environ 100 personnes). Le conseil municipal est favorable à la mise à disposition de la salle gratuitement, mais n'offrira pas le vin d'honneur.
- L'association « Smile fitness » : demande la gratuité de la salle Alcide d'Orbigny pour une à deux heures pour le dimanche 18 janvier afin de dispenser une séance de zumba payante mais les contributions des participants seront reversées **en totalité** à l'association « l'espoir d'un pas pour Naël ». Le conseil municipal est favorable à la mise à disposition gracieuse de la salle. L'association « smile fitness » devra rendre la salle propre.
- L'association MSA Services Poitou demande la mise à disposition gracieuse de la salle Alcide d'Orbigny, le 21 avril 2026, pour organiser un événement « prévenir les chutes dans la vie quotidienne ». Le conseil municipal est défavorable dans la mesure où il ne s'agit pas d'une association Saint-Vergeoise.

Monsieur le maire précise que le city-stade de Pompois est livré dans les délais prévus. Nos agents vont désormais aménager les abords avec de la pelouse et fleurir l'espace.

Au niveau de la place de la liberté, le bâtiment devrait être hors d'eau avant Noël. Les travaux se termineront en début d'année 2026. Dès le début d'année 2026, nous lancerons l'appel d'offres pour la partie aménagement paysager de la place.

Nous avons reçu un devis pour effectuer une reprise de réseau rue des sources : il s'agit d'une dépense conséquente qui sera inscrite au budget 2026.

Le contrôle obligatoire annuel des jeux et équipements a été fait cette semaine : beaucoup de nos équipements, validés l'année précédente, nos équipements vont devoir être revus.

Le petit Saint Vergeois est en cours d'élaboration et sera distribué courant janvier 2026.

En qualité de parent d'élève, Lucie Morisset a participé à une réunion d'évaluation de l'école : 50 % des parents ont répondu aux questionnaires. Parmi les réponses, plus de la moitié des parents d'élèves étaient satisfaits. Quelques parents ont fait des commentaires. Le maire et Aline Berthonneau ont pris connaissance des résultats de cette enquête. Les résultats seront envoyés au conseil municipal avec les réponses apportées par le maire et Aline Berthonneau, adjointe en charge des affaires scolaires. Toutefois, M. le maire a adressé un mail à la directrice de l'école pour faire part de ses remarques quant à la présentation de ce document. Par rapport aux commentaires des parents qui estiment ne pas être informés des activités faites lors des TAP et à la garderie. Il est rappelé qu'il existait un journal dont la diffusion a été arrêtée parce que les parents ne voulaient pas qu'on diffuse de photos de leurs enfants, même de dos.

Monsieur le maire déplore les mauvais comportements de quelques jeunes enfants sur les temps périscolaires (cantine...). Plusieurs membres du conseil municipal estiment qu'il serait important de remettre le règlement de la cantine à tous les parents, en début d'année scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21h45.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,